

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-177

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de l'entreprise STEG ZI Rue Louis Blanqui 59160 GRANDE SYNTHÉ, afin de garantir le bon déroulement des travaux de réparation fibre dans la chambre Télécom située route de Bergues RD916, face à Lidl, à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront restrictifs, **aux droits des travaux**, face au Lidl route de Bergues, RD916, et ce, **du 7 au 11 août 2023**.

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise STEG et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise STEG et prendront fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :
L'entreprise STEG

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Arrondissement de Dunkerque,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 4 août 2023

Le Maire,

David CALCOEN

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 04/08/2023
Le Maire
David CALCOEN

